



Charte du réseau technologique SIST

Séries Interopérables et Systèmes de Traitement

Un réseau technologique pour les gestionnaires des données d'observation de l'univers et de la planète

Version	3.0	
Date	14/05/2020	
	Prénom nom	Service
Rédigé par le comité de pilotage du réseau SIST	E. Lerigoleur (2019)	OHM Pyrénées Haut Vicdessos et ZA Pygar / GEODE Toulouse
	M. Libes, D. Mallarino (2018)	OSU Pytheas
	J. Schaeffer (jusqu'à 2019)	OSU Grenoble
	O. Lobry, J. Fabre	OSU Oreme
	J. Sudre	OSU OMP

Historique des changements				
Version	Date	Modifié par	Validé par	Description du changement
2.7	18/10/2016	G. Poulleau (IAS), A. Reberac (LATMOS)	Copil SIST	Ajout contexte astro
2.8	30/05/2017	M. Libes	Copil SIST	Spécificités vs autres réseaux M.I
2.9	10/07/2017	Copil SIST	Copil SIST	Demande modification INSU
3.0	14/05/2020	Copil SIST	Copil SIST, F. Gabarrot (OSU Réunion), M. Rouan (IUEM) V. Chaffard (OSUG)	Révision complète

Table des matières

Le réseau technologique SIST	2
Objectifs du réseau	3
Périmètre du réseau	3
Fonctionnement	4
Le réseau	4
Intégrer le réseau SIST	4
Droits des membres	4
Les séminaires SIST	4
Les groupes de travail	4
Le comité de pilotage	5
Composition	5
Durée du mandat et renouvellement	5
Missions	5
Fonctionnement	5
Droits et devoirs	6

Le réseau technologique SIST

Créé en 2015 et labellisé en 2016 par l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) du CNRS, le réseau Séries Interopérables et Systèmes de Traitement (SIST) est composé des personnes en charge de l'ingénierie appliquée aux **données d'observation** dans les unités de l'INSU et dans les Observatoires des Sciences de l'Univers. Il est centré sur les objets observés des domaines Terre solide et Interfaces continentales (incluant la biodiversité), Océan, Atmosphère et Univers.

SIST traite des problématiques techniques spécifiques liées à la gestion et au partage des données d'observation et qui couvrent tout le champ du cycle de vie de la donnée : collecte, traitement et contrôle qualité, découverte, accès, conservation et citation. Cela porte par exemple sur les logiciels utilisant les standards d'interopérabilité de l'Open Geospatial Consortium, les séries temporelles, la représentation des données géolocalisées, les formats de fichiers et protocoles interopérables, les identifiants uniques (ex : DOI), les entrepôts de données, les plans de gestion de données etc.

En définitive, SIST vise à identifier les bonnes pratiques et conseils pour produire et diffuser des données de qualité et pérennes, permettant notamment d'assurer la répliquabilité de la Science en appliquant les principes **FAIR**¹ : *Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables*.

¹ Wilkinson, M., Dumontier, M., Aalbersberg, I. *et al.* The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship. *Sci Data* **3**, 160018 (2016). <https://doi.org/10.1038/sdata.2016.18>

Objectifs du réseau

La gestion et la diffusion des données d'observation nécessitent une ingénierie et des technologies polyvalentes et hétérogènes relevant de différents métiers en informatique : administration systèmes et réseau, développement d'applications, développements web, création et administration de bases de données, spécialisation liées aux types de données produites comme la géomatique, etc.

Dans ce cadre, les objectifs du réseau sont de :

- **fédérer** et animer un réseau d'informaticien·nes intervenant dans la gestion et la diffusion des données d'observation et dans la mise en place des **systèmes d'information** attenants ;
- **partager** les connaissances et les bonnes pratiques autour de la gestion et de la diffusion de ces données ;
- assurer une **veille technologique** sur les technologies émergentes ;
- favoriser une **montée en compétence collective** par la mutualisation des connaissances et développements, par exemple en favorisant le transfert de compétences entre personnels ;
- promouvoir la réalisation de l'**interopérabilité** des données et des systèmes d'information dans les formats et échanges des données ;
- établir des **recommandations** sur l'utilisation d'outils ou de standards ;
- favoriser la **participation** aux initiatives à l'origine de ces outils ou standards ;
- **coordonner** les actions de formation et les compétences en gestion et diffusion de données d'observation ;
- soutenir, conseiller et accompagner le déploiement d'**infrastructures** de gestion et de diffusion des données d'observation ;
- sensibiliser et **informer** les tutelles sur les besoins émergents et les difficultés rencontrées.

Exemples d'actions organisées par le réseau :

- Organisation de journées de rencontres et d'échanges du réseau (séminaires SIST)
- Organisation d'actions de formations (Actions Nationales de Formation notamment)
- Mise en place de groupes de travail (ex : rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion des données d'observation)
- Animation d'une liste de diffusion pour les membres du réseau
- Gestion du site web du réseau

Périmètre du réseau

Le réseau SIST s'adresse aux personnels en charge de l'ingénierie appliquée à la gestion et à la diffusion des données d'observation des domaines Terre et Interfaces continentales (incluant la biodiversité), Océan, Atmosphère et Univers, dans les unités de recherche de l'INSU et dans les Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU).

Cependant, il est largement ouvert à tous les personnels des unités d'autres instituts du CNRS ou d'autres organismes, pour autant que ceux-ci soient impliqués dans les thématiques de gestion de données d'observation et adhèrent aux valeurs de diffusion et d'échanges de technologies du réseau.

Fonctionnement

Le réseau

Intégrer le réseau SIST

Une personne est considérée comme **membre** du réseau SIST à partir du moment où :

- elle s'abonne à la liste de diffusion du réseau ;
- et/ ou elle participe aux événements organisés par le réseau.

Un membre du réseau est considéré comme **membre actif** à partir du moment où :

- il participe activement à l'organisation d'un événement SIST ;
- il participe comme intervenant-e lors d'une formation ou d'un atelier SIST ;
- et / ou il participe à un groupe de travail.

Droits des membres

Les membres du réseau peuvent :

- solliciter le comité de pilotage pour organiser ou prendre part à l'organisation d'actions ou de groupes de travail s'inscrivant dans les objectifs du réseau ;
- solliciter les autres membres pour des conseils ou des retours d'expériences via la liste de diffusion du réseau.

Les membres du réseau sont invités à :

- participer aux événements du réseau et notamment aux rencontres du réseau ;
- partager leur expérience et savoir-faire en répondant aux sollicitations sur la liste de diffusion ou en intervenant lors des événements du réseau ;
- organiser ou prendre part à l'organisation d'actions ;
- faire remonter leurs besoins auprès du comité de pilotage (en répondant par exemple aux questionnaires envoyés par ce dernier).

Les séminaires SIST

Les séminaires SIST sont les journées de rencontres et d'échange des membres du réseau.

Ils sont organisés dans la mesure du possible annuellement et dans un Observatoire des Sciences de l'Univers qui prend en charge l'organisation locale de l'événement.

Les groupes de travail

Les groupes de travail réunissent des membres du réseau et au moins un membre du

comité de pilotage sur un type d'actions spécifique ou une thématique à traiter de manière collégiale.

Le comité de pilotage

Composition

Le comité de pilotage est composé de membres actifs du réseau. Il est composé, dans l'idéal, de 5 personnes minimum.

Durée du mandat et renouvellement

Le mandat des membres du comité de pilotage est de 4 ans.

Ceci étant, les membres peuvent exprimer leur souhait de quitter le comité de pilotage à tout moment s'ils ne sont plus en mesure d'assurer leur rôle.

En cas de départ d'un de ses membres, le comité de pilotage proposera à un membre du réseau de rejoindre le comité de pilotage, sur la base de son implication dans la vie du réseau. Si nécessaire un appel sera diffusé dans la liste du réseau.

Un mandat peut être renouvelé.

Missions

Le comité de pilotage a pour mission d'engager les actions nécessaires à la réalisation des objectifs du réseau et à son bon fonctionnement.

Pour cela, le comité de pilotage :

- définit les actions annuelles à réaliser et met en oeuvre les moyens nécessaires pour les réaliser ;
- établit des demandes de financement argumentées et annuelles auprès de ses tutelles ou d'autres partenaires, suit le budget et établit des relevés de dépenses annuels ;
- révisé la charte annuellement si nécessaire.

Fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit :

- en présentiel une ou deux fois par an ;
- à distance autant de fois que nécessaire, sur une base régulière si nécessaire.

Il dispose d'une liste sist-cp@services.cnrs.fr pour les échanges par emails.

Chaque année, une liste des tâches à réaliser est établie. Chacune de ces tâches doit être animée par un ou plusieurs membres du comité de pilotage.

Droits et devoirs

Les membres du comité de pilotage s'engagent à :

- participer aux réunions du comité de pilotage ;
- assurer la responsabilité d'au moins une tâche chaque année ;
- participer à au moins un événement du réseau chaque année.

Un membre du comité de pilotage peut :

- s'appuyer sur d'autres membres du réseau pour réaliser les tâches dont il est responsable ;
- transférer la responsabilité d'une tâche sur un autre membre du comité de pilotage s'il n'est plus en mesure d'assurer ce rôle.

Le comité de pilotage s'engage auprès de ses tutelles, et notamment l'INSU, à :

- établir une demande argumentée de budget annuelle en prévision des actions à mener ;
- fournir un compte-rendu d'activités annuel ;
- fournir le relevé des dépenses annuelles.